MAIRIE

DE

BESSINES-SUR-GARTEMPE

87250

ARRÊTÉ

Réglementant la circulation A l'entrée de Villard

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière

Vu la demande reçue en date du 26 février 2024 de la société ALLEZ & Cie Za du Puy Gaillard – 87520 ORADOUR S/GLANE concernant les travaux de remplacement de poteaux bois d'éclairage public à BESSINES-SUR-GARTEMPE,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I: A l'occasion des travaux de remplacement de poteaux bois d'éclairage public à Villard BESSINES-SUR-GARTEMPE, un basculement de la circulation se fera sur la chaussée opposée à compter du 6 mars 2024 et pendant la durée des travaux.

Le stationnement et le dépassement des véhicules sont interdits durant les travaux sur la portion concernée.

<u>ARTICLE II</u>: La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société ALLEZ & Cie conformément à la réglementation en vigueur.

La société ALLEZ & Cie devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débuter son intervention 06.08.68.34.04.

<u>Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être</u> nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie

M. le Chef du Centre de secours de BESSINES

La société ALLEZ & Cie

Fait et arrêté à Bessines, le 26 février 2024

La Maire,

Andréa BROUILLE